



# PLAN PATRIMOINE

## MANDAT 2020-2026

### PLAN PATRIMOINE MORNANT



## QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?

### Définition

Le patrimoine vient du latin Patrimonium qui signifie littéralement "l'héritage du père". Le patrimoine c'est ce qui est transmis.

Nous en sommes les dépositaires et nous avons le devoir de l'entretenir, de le valoriser pour le transmettre à notre tour.

On classe habituellement le patrimoine en trois catégories :

- Le patrimoine immobilier : constructions, bâtiments
- Le patrimoine mobilier : tout ce qui peut être déplacé : meubles, objets, tableaux, ...
- Le patrimoine immatériel : traditions, langues ou patois, ...

Aujourd'hui s'y ajoute une quatrième catégorie :

Le patrimoine naturel : végétation, paysages, (Notion de + en + importante)

### Comment protéger le patrimoine ?

La loi du 2 mai 1930 permet la protection des monuments ainsi que de leurs abords.

Il existe 2 types de protection, **Classement ou Inscription au titre des monuments historiques** : protection de monuments présentant un intérêt remarquable, soit à l'échelle nationale, soit à l'échelle régionale.

Conséquences sur les abords :

La loi du 25 février 1943 crée autour des monuments historiques une zone de 500 mètres à l'intérieur de laquelle aucune construction nouvelle ni modification ne peut être réalisée sans contrôle de l'architecte des bâtiments de France.

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique dont le but est la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel aux abords d'un monument historique.

## QU'EN EST-IL A MORNANT ?

Mornant est un village au riche passé avec un cœur de bourg médiéval relativement préservé. Il conserve de nombreux témoins d'époques très diverses, de l'antiquité avec les aqueducs à des réalisations beaucoup plus récentes : poste, mairie, gare ...

A Mornant, 6 monuments inscrits : (sur 35000 communes seules 16000 ont un bâtiment protégé et moins de 1600 en ont au moins 3 !)

- Trois depuis 1926 : église Saint Pierre, pont de l'aqueduc sur le Mornantet, tour du Vingtain
- Trois autres depuis 2018 : vestiges de l'aqueduc de l'Arc, aqueduc de Corsonat et aqueduc de la Condamine
- Également des éléments de mobilier protégés : objets de culte, cloches, tableau de l'église

En conséquence une grande partie du territoire de notre commune est soumise à la règle des "500 m" et donc à la surveillance de l'architecte des bâtiments de France. Ceci n'est pas une contrainte mais plutôt un atout pour la préservation de notre cadre de vie.



## LA POLITIQUE PATRIMONIALE

### • Plan Façades

Le plan façade a été lancé en 2019. Le territoire était divisé en 3 zones correspondant à 3 niveaux de subventions.

Plus de 40 façades ont bénéficié d'une aide.

<b>BILAN TOTAL POUR CHAQUE ANNEE</b>							
	Montant total subvention	Nombre de subventions zone 1	Total subventions pour zone 1	Nombre de subventions zone 2	Total subventions pour zone 2	Nombre de subventions zone 3	Total subventions pour zone 3
2019	30 155,18 €	1	2 768,04 €	6	18 387,14 €	3	9 000,00 €
2020	19 538,32 €	0	0,00 €	2	9 000,00 €	5	10 538,32 €
2021	26 896,82 €	0	0,00 €	3	8 892,03 €	8	18 004,79 €
2022	19 045,44 €	1	2 695,44 €	1	4 500,00 €	7	11 850,00 €
2023	12 764,00 €	0	0,00 €	2	6 720,00 €	3	6 044,00 €
<b>Totaux</b>	<b>108 399,76 €</b>	<b>2</b>	<b>5 463,48 €</b>	<b>14</b>	<b>47 499,17 €</b>	<b>26</b>	<b>55 437,11 €</b>

Un nouveau plan façade va être proposé en 2024.

Celui-ci sera beaucoup plus axé sur la valorisation du patrimoine bâti en subventionnant plus largement la rénovation des façades du centre-ville élargi (50% limité à un montant de travaux de 15 000 €) et en ne subventionnant que les constructions antérieures à 1960.

Une convention sera passée avec la Fondation du patrimoine qui peut accorder un label à certaines réalisations : cela permettra au propriétaire concerné de déduire jusqu'à 50% du coût de ses travaux (moins l'aide accordée) de son revenu imposable.

• **Permanences Conseils de l'Architecte des bâtiments de France et du CAUE**  
(Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) du Rhône ;

- Point sur les projets en cours (privés ou municipaux)
- Accompagnement du plan façade (conseil aux propriétaires sur les rénovations de façade).



• **Partenariat avec les associations patrimoniales**

**Les Amis du vieux Mornant / Les Amis des Arts / Maison de Pays / SIARG**

- Soutien à l'action des AVM : la mairie fournit les matériaux et parfois la logistique, les AVM reprennent en charge les travaux de restauration (loges, croix)
- Expositions patrimoniales à la Maison de Pays
- Aide du SIARG pour les travaux de rénovation de l'aqueduc



• **Valorisation des archives de la commune**

- Groupe de travail avec les AVM. Classement des archives du grenier de la mairie.
- Réflexions sur les actions à mener pour sensibiliser la population à l'importance des archives privées dans la mémoire collective
- Lien avec les archives départementales
- 



## REALISATIONS DEPUIS 2020

### • Rénovation du Clos Saint Charles :

Rénovation d'un couvent emblématique de Mornant, de la chapelle et des abords (cour et jardin) pour l'installation au RDC de la médiathèque et d'un parc public par la mise en valeur des espaces extérieurs.

*Budget : 2 500 000 €*

### • Restauration du lavoir :

- Restauration de la toiture, des murs en pierre et des maçonneries
- Remise en eau du bassin avec plantes aquatiques (tulipes d'eau, nénuphars...) et poissons.

*Budget : 35 000 €*

### • Signalétique patrimoniale:

Mise en place de 8 panneaux explicatifs avec photos anciennes, textes français/anglais : Mairie, tour du Vingtain, place de la Liberté, église, poste, gare, Saint Charles, maison de pays.

*Budget : 5 000 €*

### • Restauration, entretien et mise en valeur du petit patrimoine :

En collaboration avec les Amis du Vieux Mornant :

- Reconstruction de la loge de Chavanne
- Restauration de celle de la Madone et aménagement d'un micro-musée sur l'eau à l'intérieur
- Réparation de la croix de Coeur.
- Création d'un circuit pédestre des loges (avec la mairie et l'OTBL).  
Mise en place d'une signalétique des arbres du Clos Fournerau (avec l'ONF).

*Budget : 20 000 €*

### • Journées du Patrimoine :

En 2022 : visites guidées avec la participation de l'architecte des bâtiments de France et du CAUE

En 2023 : inauguration de Saint-Charles, inauguration du lavoir, inauguration loge de la Madone.

• **Installation de la statue « L'adolescente » de Jeanne BARDEY au Cios Saint Charles**

- Demande de transfert au CNAP et réponse positive dès 2017.
- Après de longues démarches, arrivée de la statue à Mornant en janvier 2023. Installation prévue dans le parc Saint Charles au printemps 2024.

*Budget : 3 000 €*





## ACTIONS EN COURS ET À VENIR

### • Révision du PLU, approche patrimoniale

Identification dans le nouveau PLU des murs remarquables, loges et bâtiments emblématiques afin d'assurer leur protection.

Intégration dans le PLU de règles découlant de l'étude patrimoniale effectuée en 2010 par l'architecte du patrimoine Mme Veran Héry.

### • Entretien et restauration de l'aqueduc

Lancement d'une étude globale confiée au cabinet Archipat sur l'état des différents vestiges de l'aqueduc sur la commune de Mornant en vue de leur restauration. Une subvention a été sollicitée à la DRAC.

Pour le financement des travaux, des subventions seront demandées à la DRAC et au SIARG.

*Budget prévisionnel : 100 000 €*

### • Rénovation de l'Eglise et de la place Saint Pierre

#### **Rénovation de l'église :**

Une étude préalable a été effectuée en 2019 par l'architecte du patrimoine, Mme Jacquemin. Constatations : problèmes d'humidité sur les murs, vitraux en mauvais état, chauffage défaillant, éclairage à revoir, entrée principale dégradée, ...

Depuis, des travaux de drainage ont été réalisés. L'enduit des voutes, prescrit par un ABF lors de la dernière restauration de l'église, et bien que non adapté au bâtiment, est en bon état, et et pourrait ne pas être refait.

Appel à MO avant la fin de l'année.

Une aide de la DRAC à hauteur de 25% des travaux pourra être demandée (celle-ci ne concernera ni l'éclairage ni le chauffage). Un partenariat avec la Fondation du Patrimoine permettra de mettre en place une souscription publique. Des aides seront demandées à la Région.

#### **Réaménagement de la place Saint Pierre :**

Désenclaver cet espace avec l'ouverture d'un cheminement, le réaménagement des pelouses et la plantation d'arbres, l'installation de bancs et la remise en eau de la fontaine

*Budget prévisionnel rénovation de l'église et de la place Saint pierre : 1 500 000 €*

### • Réfection de la Toiture de la Poste

Bâtiment emblématique du centre bourg. La toiture doit faire l'objet d'une rénovation globale

*Budget prévisionnel : 350 000 €*



### **. Poursuite de la Préservation du mobilier urbain (fontaine...)**

- Restauration de la fontaine de la place (en particulier des éléments en fonte fortement corrodés) nécessitant démontage et restauration en atelier.
- Restauration des tableaux : tableau de Fournereau "Vue de Mornant" à la mairie, tableau "Crucifixion" à l'église (classé monument historique)

*Budget prévisionnel : 20 000 €*



## LES PARTENAIRES

### - Architecte des Bâtiments de France

Ils font partie du corps des architectes et urbanistes de l'État, section patrimoine afin de rendre cohérent le respect du patrimoine et l'aménagement du territoire. Ils exercent leurs missions au sein des unités départementales de l'architecture et du patrimoine présentes dans chaque département.

### - DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)

La DRAC est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements, notamment dans les domaines de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture. Elle peut accorder des subventions pour des études ou des projets concernant des monuments historiques.

### - CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)

Les CAUE ont vocation à conseiller les collectivités comme les particuliers. Les CAUE conseillent les collectivités dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement.

### - Associations patrimoniales

Les AVM (Amis du vieux Mornant)  
PPM (Patrimoine en Pays Mornantais)  
Maison de Pays  
SIARG (syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier)

### - Fondation du Patrimoine

Organisme privé indépendant à but non lucratif qui a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Elle s'attache à l'identification, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine non protégé.  
Moyens d'action : labels, souscriptions publiques, appel au mécénat d'entreprise...